

CHARTRE de BIENTRAITANCE de la PERSONNE SOIGNÉE

au Centre Hospitalier de Douai

LA BIENTRAITANCE

Englobe tout ce qui favorise l'épanouissement de la personne et le respect de ses besoins.

C'est une manière d'être, d'agir et de dire soucieuse de l'autre.

Elle impose à l'égard de la personne soignée :

- Un ensemble de comportements, des attitudes respectueuses de ses choix et ses refus,
- l'exigence du professionnalisme,
- la recherche d'un environnement adapté.

La bientraitance renvoie à l'idée de progrès, de recherche permanente du mieux être des patients. C'est un pilier de l'amélioration continue

ÊTRE BIENTRAITANT C'EST :

1 Être bienveillant :

- Respecter les règles de politesse et de courtoisie.
- Respecter l'intimité et la dignité de la personne soignée.
- Faire preuve de sollicitude.
- Être toujours attentionné.
- Offrir une prise en charge adaptée à chaque personne soignée.

2 Respecter les droits et libertés de chaque personne soignée :

- Respecter le droit à l'information.
- Respecter la volonté du patient.
- Garantir la confidentialité des informations .
- Faciliter l'accès au dossier médical.
- Faciliter la désignation de la personne de confiance.
- Connaître et appliquer la charte du patient hospitalisé, de la personne âgée, des droits et liberté de la personne âgée dépendante , de l'enfant hospitalisé , du patient hospitalisé en psychiatrie .

3 Offrir une prise en charge adaptée à la pathologie de la personne soignée c'est :

- Proposer un projet thérapeutique individualisé qui respecte le choix de la personne soignée et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.
- Appliquer les recommandations des bonnes pratiques professionnelles

4 S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles :

- Associer les usagers et le personnel à l'amélioration de la qualité de la prise en charge (CRU).
- Favoriser l'accès à la formation et assurer une évaluation régulière des compétences professionnelles.
- S'inscrire dans une démarche de formation continue et de développement des compétences.